



Centre Communal d'Action Sociale

La solidarité, notre engagement



SOMMAIRE

- **Édito p. 4**
- **Le Centre Communal d'Action Sociale, c'est quoi ? p. 5**
- **Les actions en direction des personnes âgées p. 6-7**
- **Plan des différentes structures du CCAS p. 8-9**
- **Les actions en direction des personnes en difficulté p. 10**
- **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) p. 11**
- **Le Point Accueil Écoute Jeunes p. 12**
- **Les actions en direction du logement p. 13**
- **Les actions en direction des personnes en situation de handicap p. 14**



Des actions propices à la

COHÉSION SOCIALE

La solidarité et la fraternité sont des valeurs que nous avons décidé d'assumer en transversalité, c'est-à-dire dans tous les domaines de nos politiques publiques. De ce fait, nous renforçons le service public ainsi que notre approche humaniste, citoyenne et responsable de la politique sociale que nous mettons en œuvre. La prise en charge de la précarité, de l'exclusion, du vieillissement et du handicap est une réalité et la raison d'être du Centre Communal d'Action Sociale, en charge de la politique sociale de la Ville. Cela relève, en effet, de la justice sociale que de décliner dans notre gouvernance la construction d'une société harmonieuse et accessible à tous.

C'est pourquoi, nos politiques publiques visent à renforcer toutes les formes de liens, à rendre accessible la ville, à démocratiser l'accès à la culture et au sport dès le plus jeune âge, mais aussi à décloisonner notre société et à soutenir l'engagement bénévole. C'est le sens profond de notre politique sociale.

La cohésion sociale, l'intergénérationnel, la santé et l'accès aux droits pour tous constituent des enjeux majeurs. Notre système social français demeure exemplaire malgré les contraintes budgétaires et, je crois profondément que notre capacité d'innovation et d'adaptation nous permettra de relever les défis liés aux mutations mondiales qui s'imposent à nous.



Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président du CCAS



Nicaise Joseph
Adjointe à la Solidarité et à l'Action sociale, vice-présidente du CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand

Le Centre Communal d'Action Sociale,

C'EST QUOI ?

Le CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand est un acteur historique de l'action sociale. Cette structure publique est un acteur-clé de proximité dans le maillage territorial. Sa fonction première est d'accompagner les personnes fragiles et isolées. Le CCAS apporte de vraies réponses au quotidien, aussi bien dans des situations d'urgence, qu'à moyen terme, avec des professionnels formés.

Plus de
56 000
personnes reçues
et environ
3 M€
d'aides financières
versées

CCAS et gérontologie

Notre population vieillit et le département des politiques gérontologiques est d'une importance capitale : Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), unités Alzheimer, un service d'aide et de soins à domicile et divers dispositifs de soutien et d'animation sont ainsi dédiés aux seniors.

De plus, le CCAS a établi une convention avec une association de bénévoles, Retraite Loisirs et Solidarité, dans laquelle les seniors expriment leur citoyenneté.

CCAS et actions sociales

La force de son projet politique est de répondre, le plus effica-

cement possible, à des enjeux de société, de s'adapter aux besoins sociaux et de lutter contre l'exclusion des publics les plus vulnérables : demandes de Revenu de solidarité active, aides financières ou alimentaires, interventions auprès des jeunes sans emploi, etc.

**REMETTRE
L'HUMAIN
AU CŒUR
DU CONTRAT
SOCIAL**

CCAS et handicap

L'intégration et le suivi des personnes en situation de handicap est une préoccupation pour le CCAS. L'évolution des milieux professionnels associée aux nouvelles lois permettent de meilleures perspectives d'emploi pour les travailleurs handicapés. Depuis 1982, le CCAS assure la gestion d'un service de protection des majeurs.

Gérontologie

Des réponses cohérentes et diversifiées pour une prise en charge globale

Actions sociales

Accompagner les publics isolés et précaires et favoriser l'insertion sociale

Handicap

Un des rares CCAS de France à gérer un ESAT et un service de protection des majeurs

Les actions en direction des

PERSONNES ÂGÉES

Le CCAS propose des dispositifs efficaces d'aide aux familles et aux personnes âgées ainsi que des prestations adaptées à des besoins nouveaux.

LE MAINTIEN À DOMICILE :

Ouvert à tous les Clermontois de 60 ans et +, mais aussi aux - de 60 ans ayant des difficultés temporaires ou définitives, le service fonctionne 7 j/7, avec un service du soir pour l'aide au dîner et au coucher jusqu'à 22 h.

Le Service d'aide à domicile, c'est :

- ▶ l'aide au lever, au coucher et aux soins d'hygiène,
- ▶ l'entretien du lieu d'habitation,
- ▶ l'aide aux déplacements à l'extérieur,
- ▶ les soins infirmiers,
- ▶ le portage de repas.

++ Toute personne (actif, jeune...) peut bénéficier d'une aide aux tâches ménagères.

++ Des visites, appels téléphoniques, animations et accompagnements pour les plus isolés, en partenariat avec l'association Retraite Loisirs et Solidarité et ses bénévoles.



Clermont Dom' : un guichet unique, 19, rue Georges-Clemenceau
tél. 04 73 98 07 80, www.clermontdom.fr
email : contactseniors@ccas-clermont-ferrand.fr



5 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) ET DES STRUCTURES DE RÉPIT :

- ▶ Les foyers-logements proposent des studios aux personnes valides de + de 60 ans qui peuvent conserver une indépendance, sans être isolées.
- ▶ Les EHPAD accueillent des personnes âgées dont l'état de santé nécessite un suivi personnalisé et professionnel quotidien.
- ▶ L'accueil de jour au Moulin et aux Hortensias maintient du lien social

pour la personne âgée et permet aux aidants de souffler.

▶ L'équipe spécialisée Alzheimer (ESA) propose au domicile des personnes malades des activités pour maintenir leurs capacités fonctionnelles.

▶ L'Escale est un dispositif gratuit d'échanges avec des professionnels pour les malades souffrant d'Alzheimer et leurs aidants.

Ces dispositifs sont accessibles à tous, quelles que soient les ressources des personnes.



LA CARTE CITÉSENIOR :

Elle permet aux seniors clermontois de 60 ans et + de bénéficier de l'accès, à tarif réduit, aux équipements sportifs, culturels et de loisirs mis en place par la Ville. La carte est gratuite et accompagnée d'un guide.



6 RESTAURANTS EN LIBRE-SERVICE

Tous les Clermontois de + de 60 ans peuvent y partager un repas et profiter d'un moment de convivialité.

Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés et les personnes en situation d'invalidité peuvent aussi en bénéficier.

Lieu Information Senior (LIS), 20, rue Georges-Clemenceau, tél. 04 73 98 07 81, www.clermontdom.fr

Nos +

- ▶ Réactivité dans la mise en place des interventions
- ▶ Continuité de service 7 j/7
- ▶ Personnels diplômés et qualifiés
- ▶ Interventions individualisées, en lien avec les services complémentaires
- ▶ Processus d'amélioration continue de la qualité des services rendus.



- 1** LOGEMENT-FOYER MARIE ET MARIUS-VIPLE
- 2** LOGEMENT-FOYER ALEXANDRE-VARENNE
- 3** EHPAD LES MÉLÈZES
- 4** EHPAD LES SOURCES - LE MOULIN
- 5** EHPAD LES HORTENSIAS
- 6** EHPAD LES JARDINS DE LA CHARME
- 7** RESTAURANT D'ENFER
- 8** RESTAURANT DU LIMOUSIN
- 9** RESTAURANT DE LA CHARME
- 10** RESTAURANT DE VALLIÈRES
- 11** POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES
- 12** CCAS SIÈGE SOCIAL / CLERMONT DOM'
- 13** ANTENNE DU CCAS À MONTFERRAND
- 14** LIEU INFORMATION SENIOR
- 15** CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

8

Parc Montjuzet



3

Bd. Maurice Pourchon

Bd. Jean-Baptiste Dumas

Montferrand

6



MONTFERRAND LA FONTAINE

1

GRAVIÈRE



STADE MARCEL-MICHELIN

1^{er}-MAI

CARMES

15



HÔTEL DE VILLE BLAISE-PASCAL

DELILLE MONTLOSIER

Rue Fontgèze

2

GAILLARD

11

Gare

Place de Jaude



Rue Anatole France

4



14

12

7

Jardin Lecoq

UNIVERSITÉS



MAISON DE LA CULTURE

Bd. Jean Jaurès

SAINT-JACQUES DOLET

5

10

CHU GABRIEL-MONTPIED



LA CHAUX

CAMPUS

MARGERIDE

Les actions en direction des

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Vous avez plus de 25 ans, vous êtes célibataire et sans enfant à charge, et vous êtes en situation de précarité (logement, santé, difficultés budgétaires, alimentaires...), vous trouverez au CCAS une équipe de travailleurs sociaux à votre écoute, en soutien à vos démarches tout en préservant votre autonomie.

Où ?

Rue Maréchal-de-Latre-de-Tassigny, porte B, tél. 04 73 98 07 98



LES AIDES LÉGALES ET FACULTATIVES

Elles sont destinées à compenser certains déséquilibres financiers des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.

La domiciliation ouvre la possibilité d'accéder à des droits et de recevoir du courrier.

Le CCAS peut apporter un soutien ponctuel avec des aides financières.

Chaque situation est alors évaluée par un travailleur social qui assure le suivi et l'accompagnement nécessaires.



Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHRS

Avec 36 places, 4 dédiées à l'accueil d'urgence, le Centre prend en charge des hommes seuls, majeurs et sans logement, en situation de rupture sociale.

Il s'agit de mettre en place une mission d'accompagnement social global en direction des résidents et de fournir des réponses en matière de droits fondamentaux dans différents domaines : santé, formation, logement, culture, éducation... Les travailleurs sociaux qui accompagnent les résidents ont instauré, par exemple, des activités sportives, avec une éducatrice. En journée, il leur est aussi proposé des activités qui scandent les contraintes du quotidien et de l'accompagnement social (recherches d'emploi, de stage, rendez-vous médicaux, etc.).

ACTION PARENTALITÉ, UN PROJET REMARQUABLE

Le CHRS de Clermont-Ferrand fait partie des quatre villes de France, avec Grenoble, Annecy et Caen, à avoir mis en place ce dispositif innovant.

Les travailleurs sociaux du CHRS ont mis en place un groupe de travail social axé sur la parentalité. Ces temps d'échanges permettent à tous ces pères en situation de rupture de faire émerger des problématiques partagées, des vécus communs et de trouver des solutions. La priorité est de leur donner la parole afin qu'ils puissent retrouver aussi leur dignité de pères. Le CCAS met à disposition du CHRS un appartement entièrement neuf et équipé, destiné à accueillir ces pères avec leur enfant selon le projet d'accompagnement social.



Les actions en direction des 18-25 ans

LE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

POUR QUI ?

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes célibataire, sans enfant et non étudiant, vous souhaitez exposer vos difficultés à des professionnels, en toute confidentialité... Le PAEJ vous accueille.

Le PAEJ : un lieu ouvert et un espace de proximité

Les jeunes qui rencontrent des difficultés administratives, de logement, de santé ou familiales ne parviennent pas toujours à engager les démarches nécessaires auprès des institutions spécialisées. Ce constat a nourri l'idée d'un lieu ouvert. Un lieu de proximité aussi, où l'échange et la discussion soient aisés. Un lieu permettant une intervention décentralisée des travailleurs sociaux s'est avéré être le concept répondant à ces exigences.

Lieu d'écoute et d'information, de documentation, le PAEJ permet aux jeunes d'aborder leurs problèmes, avec la possibilité de bénéficier d'un accompagnement. Une donnée indispensable pour créer du lien et concrétiser un projet.

Le PAEJ enrichit le dispositif social du CCAS

Les jeunes accueillis au Point Accueil Écoute Jeunes peuvent compter sur les travailleurs sociaux qui sauront appréhender leurs problématiques, leur proposer des solutions pour favoriser leur insertion. Il s'agit d'un dispositif bien intégré au réseau social qui permet de compléter les réponses institutionnelles et associatives.

Point Accueil Écoute Jeunes, 70, rue Villeneuve, tél. 04 73 42 11 74. Ouvert tous les jours, de 9 h à 12 h 15, et de 13 h 30 à 16 h 30, excepté le mardi matin



Les actions en direction du

LOGEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1** Le Service Habitat Logement accueille, conseille, soutient et oriente les personnes disposant de faibles ressources dans leurs démarches de recherches de logement et pour la constitution des demandes.
- 2** Les orientations vers le service se font par l'intermédiaire d'un travailleur social qui évalue la situation sociale et financière des demandeurs ainsi que leur autonomie à occuper un logement.
- 3** Le service est en contact avec les principaux bailleurs sociaux pour appuyer les demandes de logement et présenter des candidatures.
- 4** Il gère un parc de près de 70 logements relevant de plusieurs dispositifs (logements temporaires, maisons relais, sous-locations avec ou sans bail glissant) et assure un accompagnement social et administratif de l'ensemble des locataires.
- 5** Où vous adresser ?

Service Habitat Logement, 12, rue Desgeorges, tél. 04 73 93 02 25

Les actions en direction des personnes en

SITUATION DE HANDICAP

LA BLANCHISSERIE

La blanchisserie de l'Établissement et Services d'Aide par le Travail du CCAS propose une activité professionnelle à des adultes reconnus en situation de handicap et orientés vers le milieu protégé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Particuliers, vous pouvez aussi bénéficier de nos prestations de blanchisserie !



Blanchisserie des Liondards, 26, rue Albert-Mallet, arrêt tramway Saint-Jacques, ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, tél. 04 73 74 67 70

SERVICE DE PROTECTION DES MAJEURS

Le juge des tutelles peut confier au CCAS un certain nombre de mesures. Un accompagnement personnalisé et une assistance à la gestion du patrimoine sont ainsi proposés aux personnes bénéficiant de mesures de protection juridique.

Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, 1, rue Saint-Vincent, tél. 04 73 98 07 63





CCAS de Clermont-Ferrand
1, rue Saint-Vincent
63013 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 07 98
Fax 04 73 98 07 70
direction@ccas-clermont-ferrand.fr



Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39
contact@ville-clermont-ferrand.fr
www.clermont-ferrand.fr